



## CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 5 FEVRIER 2016 – 19 HEURES**

### **PROCES - VERBAL**

**Etaient présents :**

MM. Nicolas FLOCH, Stéphane CLOAREC, Bruno CORILLION, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Yoann MAUXION (*arrivé à 19h10*), François MOAL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT, Stéphane QUIVIGER, Kévin RIEFOLO, Laurent SEITE, Bernard SIMON.

Mmes Katiba ABIVEN, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Françoise CADIOU, Anne DANIELOU, Corinne LE BIHAN, Annaïck LE GALL (*arrivée à 19h45*), Christine LE GARZIC (*arrivée à 19h30*), Françoise LE MAREC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Bernadette PETRY, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

**Procurations :**

Mmes Morgane COZ, Annaïck LE GALL  
M. Jonathan POULIQUEN

**Mandataires :**

Mme Joëlle TOUS-MADEC, mandataire de Mme Morgane COZ  
M. Stéphane CLOAREC, mandataire de Mme Annaïck LE GALL (*jusqu'à 19h45*)  
M. Hervé JEZEQUEL, mandataire de M. Jonathan POULIQUEN

**Absents :**

Date de la convocation : 28/01/2016

Secrétaire de séance : M. Laurent SEITE

**La séance est ouverte à 19 heures 00.**

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Maryse GUENNEC, Trésorière ; Mme GUENNEC a pris ses fonctions au Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON le 1<sup>er</sup> janvier 2016 en remplacement de Monsieur Serge TANGUY nommé à MORLAI.

Mme Maryse GUENNEC indique qu'elle a été précédemment en poste, pendant 9 ans environ, à la trésorerie de CROZON. Elle précise qu'en terme d'activité, il y a beaucoup de similitude entre le Centre des Finances de CROZON et celui de SAINT POL DE LEON.

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

(Rapporteur : M. le Maire)

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2015 a été adressé par courrier électronique le 6 janvier 2016 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal  
Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des modifications à apporter.  
Il n'y a pas de rectification à apporter.  
Il doit être approuvé en début de séance.

**Vote favorable à l'unanimité**

**2- EXERCICE BUDGETAIRE 2015 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

a – Vote des comptes de gestion 2015 du receveur municipal

**Exposé :**

Madame Maryse GUENNEC, Receveur Municipal, présente les résultats des comptes de gestion 2015 de chacun des budgets de la commune de St Pol de Léon :

**BUDGET DE LA COMMUNE**

Section de fonctionnement

Recettes	7 176 345,59 €
Dépenses	5 789 888,46 €
Résultat	1 386 457,13 €
Solde reporté de 2014	0,00 €
Montant à affecter	1 386 457,13 €

Section d'investissement

Recettes	2 553 454,08 €
Dépenses	2 344 162,35 €
Résultat	209 291,73 €
Solde investissement au 31/12/2014	-1 071 216,84 €
Solde investissement au 31/12/2015	-861 925,11 € besoin de financement

**BDUGET EAU**

Section de fonctionnement

Recettes	394 441,55 €
Dépenses	254 991,47 €

Résultat	139 450,08 €
Solde reporté de 2014	0,00 €
Montant à affecter	139 450,08 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	232 305,79 €
Dépenses	46 761,56 €
Résultat	185 544,23 €
Solde investissement au 31/12/2014	-91 843,68 €
Solde investissement au 31/12/2015	93 700,55 € excédent de financement

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### Section de fonctionnement

Recettes	509 485,89 €
Dépenses	379 857,17 €
Résultat	129 628,72 €
Solde reporté de 2014	0,00 €
Montant à affecter	129 628,72 €

### Section d'investissement

Recettes	275 751,15 €
Dépenses	155 849,53 €
Résultat	119 901,62 €
Solde investissement au 31/12/2014	-68 938,10 €
Solde investissement au 31/12/2015	50 963,52 € excédent de financement

## **BUDGET PORT DE PEMPOUL**

### Section de fonctionnement

Recettes	24 539,89 €
Dépenses	24 665,72 €
Résultat	-125,83 €
Solde reporté de 2014	-2 926,87 €
Montant à reporter	- 3 052,70 €

### Section d'investissement

Recettes	9 221,67 €
Dépenses	19 049,97 €
Résultat	- 9 828,30 €
Solde investissement au 31/12/2014	240,42 €
Solde investissement au 31/12/2015	-9 587,88 € besoin de financement

## **BUDGET CANTINE GARDERIE TRANSPORT SCOLAIRE**

### Section de fonctionnement

Recettes	208 916,76 €
Dépenses	187 015,26 €
Résultat	21 901,50 €
Solde reporté de 2014	14 274,50 €
Montant à affecter	36 176,00 €

### Section d'investissement

Recettes	3 152,27 €
----------	------------

Dépenses	3 292,00 €
Résultat	-139,73 €
Solde investissement au 31/12/2014	937,19 €
Solde investissement au 31/12/2015	797,46 € excédent de financement

## **BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

### Section de fonctionnement

Recettes	139 692,85 €
Dépenses	150 620,47 €
Résultat	-10 927,62 €
Solde reporté de 2014	0 ,00 €
Montant à reporter	-10 927,62 €

### Section d'investissement

Recettes	89 949,11 €
Dépenses	49 743,44 €
Résultat	40 205,97 €
Solde investissement au 31/12/2014	-77 226,68 €
Solde investissement au 31/12/2015	-37 020,71 € besoin de financement

Madame GUENNEC indique qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats de l'ensemble des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion 2015.

### **Observations de Mme GUENNEC :**

Mme GUENNEC indique que la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs diffère quelque peu. Les comptes administratifs se présentent sous la forme de comptes budgétaires ; les comptes de gestion intègrent en outre des comptes de bilans.

Mme GUENNEC fait quelques observations sur le compte de gestion 2015 du budget de la Commune par rapport à celui de 2014 :

- Population prise en compte dans le commentaire : 7.104 habitants
- Résultat comptable de la section de fonctionnement :
  - o En 2014 : 1 037 997,00 €
  - o En 2015 : 1 386 457,00 € soit une augmentation de 33,57 %
- Capacité d'Autofinancement (CAF) :
  - o Capacité d'autofinancement brute :
    - En 2014 : 1 348 919,00 €
    - En 2015 : 1 819 293,00 € soit une augmentation de 34,87 %
  - NB :
    - Montant en euro par habitant : 256,09 €*
    - Moyenne départementale 2014: 198,00 €*
- Capacité d'autofinancement nette :
  - o En 2014 : 535 569,00 €
  - o En 2015 : 998 769,00 € soit une augmentation de 86,49 %
  - NB :
    - Montant en euro par habitant : 140,59 €*
    - Moyenne départementale 2014: 108,00 €*
- Endettement :
  - o En cours de la dette (solde c/16) :
    - En 2014 : 11 992 585,00 €
    - En 2015 : 11 167 783,35 € soit une diminution de 6,88 %

- Charges financières :
  - En 2014 : 337 047,00 €
  - En 2015 : 313 049,00 € soit une diminution de 7,12 %
- Amortissement du capital :
  - En 2014 : 813 350,00 €
  - En 2015 : 820 524,00 € soit une augmentation de 0,88 %  
(Emprunt de 1.000 k€ en 2014)
- Commentaires :
  - Forte progression du résultat de fonctionnement
  - Forte progression de la CAF brute du fait des hausses du résultat et des amortissements,
  - Amortissements : 310 k€ en 2014 et 432 k€ en 2015,
  - La CAF nette qui était en dessous de la moyenne départementale en 2014 se situe au-dessus,
  - Besoin de financement de 861 k€ en fin 2015

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2015 de l'ensemble des budgets de la commune dressés par Mme GUENNEC, Receveur Municipal.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion  
2015 dressés par le Receveur Municipal**

**b – Vote des comptes administratifs 2015 :**

A la demande de M. le maire, M. Stéphane CLOAREC donne lecture des comptes administratifs 2015 du budget de la commune et des budgets annexes.

**Discussion :**

M. Stéphane CLOAREC : donne quelques précisions sur les résultats des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes :

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE :**

Les points importants pendant cet exercice :

- Section de fonctionnement : Entre l'année 2014 et l'année 2015, il est constaté une baisse des dépenses de fonctionnement d'environ 11 %.

- En dépenses :

Une gestion rigoureuse a permis de maîtriser les coûts de la section de fonctionnement :

- . Travail d'audit et de mise en place de règles sur le fonctionnement des divers services communaux,
- . Non remplacement systématique des départs de personnel de la collectivité ; malgré cela et grâce à l'implication des divers services, la qualité du service rendu à la population a été maintenue,
- . Mutualisation de plusieurs services échelonnée d'avril à septembre 2015 ; et donc, une baisse des charges,
- . Analyse de toutes les subventions accordées par la commune ; une baisse des subventions allouées aux associations ainsi qu'au C.C.A.S. a été effectuée sur cet exercice.

- En recettes :

- . Les baisses des dotations de l'Etat ont continué à impacter le budget en 2015. En effet, en 2014, il y avait déjà eu une baisse de 57.000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement ; en 2015, la baisse de la D.G.F. s'est élevée à 130.000 €. Avec une poursuite de ce désengagement de l'Etat jusqu'en 2017, la baisse cumulée de la D.G.F. pour la commune de ST POL est estimée à plus de 1.000.000 € sur la période 2014 - 2017.

- . Les taux de fiscalité ont été maintenus en 2015 ; les mêmes taux sont donc en vigueur depuis 2008,

- . Du fait de la mutualisation des services, les dotations de compensation communales de la C.C.P.L. ont baissé de 157.000 € environ sur 2015. L'impact de la mutualisation en année pleine sur les dotations de compensation communales sera constaté sur 2016.

- Section d'investissement :

- . L'emprunt prévu d'un montant de 900.000 € n'a pas été réalisé.

- . La commune a un niveau d'investissement élevé ; le montant des dépenses d'équipement prévu au budget 2015 était de 2.079.000 €

- . Sur ce montant, les opérations d'investissement ont été réalisées pour un montant de 1.463.000 €, soit un taux de réalisation de 70 %. Si on considère le cumul des réalisations de dépenses et des engagements 2015, non réalisés en totalité sur cet exercice, le taux de prise en compte de l'investissement sur l'année 2015 est de 90 % environ.

Pour mémoire. En 2009, le taux de réalisation des dépenses d'investissement était d'environ 50 %.

- . A titre d'information : Avec la Capacité d'autofinancement (CAF) de la commune, il faudrait environ 6 années pour rembourser la dette à condition qu'aucune opération d'investissement ne soit engagée sur la période.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU :

- . En fonctionnement, ce budget sert essentiellement à l'achat de l'eau au Syndicat de l'Horn et à la revente aux usagers de la commune. Les opérations d'amortissement des réseaux figurent également dans ce budget.

- . En investissement : chaque année, la commune réalise un programme de renouvellement des conduites d'eau et des branchements. Le programme 2015 a débuté dans le dernier trimestre 2015, mais n'a pas fait l'objet de paiement sur cet exercice. Les crédits concernant cette opération seront donc reportés sur l'exercice 2016.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

- . En fonctionnement, les crédits de ce budget intéressent d'une part, en dépenses, les opérations de traitement des boues par le Syndicat de l'Horn et d'autre part, en recettes, l'encaissement de la surtaxe d'assainissement. Les opérations d'amortissement des réseaux figurent également dans ce budget.

- . En investissement : une provision de 129.800 € avait été inscrite en opération d'investissement. Il n'y a pas eu de besoin particulier sur l'exercice ; ce crédit n'a donc pas été utilisé.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA CANTINE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE :

Les dépenses et recettes importantes de ce budget figurent essentiellement à la section de fonctionnement :

- En dépenses :

- . L'achat de repas pour la cantine scolaire,

- . Les frais de fonctionnement du service,

- . Les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires.

- En recettes :

- . La facturation des repas de cantine scolaire aux familles,

- . La subvention « Fruits à la récré »,

. La subvention du Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires. A ce sujet, M. le Maire précise que ce fonds sera reconduit pour 2016 ; pour l'année 2017, il n'y a aucune certitude.

M. CLOAREC précise que les frais de personnel ne sont pas supportés par le budget de la cantine, mais par le budget général de la commune.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

Les dépenses liées à la viabilisation des terrains et les recettes de vente aux acquéreurs des lots de la 1<sup>ère</sup> tranche de ce lotissement figurent dans ce budget.

Il conviendra d'engager une réflexion pour le lancement éventuel d'une deuxième tranche de commercialisation de lots à bâtir dans ce lotissement.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU PORT DE PEMPOUL**

Les dépenses d'entretien de la zone de mouillages ainsi que les recettes de location des postes de mouillages apparaissent dans ce budget.

Les salaires et charges de l'agent assurant la gestion de la zone de mouillages sont remboursés au budget de la commune à hauteur de 25 % de son traitement total.

La subvention d'équipement de 12.000 € à verser par la commune pour l'équilibre de ce budget n'a pas été réalisée sur l'exercice 2015. Cette subvention d'équipement 2015 ainsi que la subvention d'équipement 2016 seront inscrites au budget primitif 2016 du port de Pempoul ; il conviendra au conseil municipal, lors de sa prochaine réunion, d'autoriser le versement de ces participations.

M. le Maire et M. Stéphane CLOAREC demandent aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires quant à la présentation des différents comptes administratifs 2015. Pas de demande particulière.

*Mme Christine LE GARZIC arrive à 19h30*

*Mme Annaïck LE GALL arrive à 19h45*

**Proposition de délibération :**

Monsieur Nicolas FLOCH, maire, ayant quitté la salle, l'ensemble des comptes administratifs 2015 de la commune de St POL DE LEON et des budgets annexes tels que présentés ci-après sont soumis au vote par M. Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

**COMMUNE**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 789 888,46	7 176 345,59	1 386 457,13
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 415 379,19	2 553 454,08	-861 925,11

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 de la commune**

## EAU

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	254 991,47	394 441,55	139 450,08
INVESTISSEMENT	138 605,24	232 305,79	93 700,55

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 du service de l'eau

## ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	379 857,17	509 485,89	129 628,72
INVESTISSEMENT	224 787,63	275 751,15	50 963,52

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 du service de l'assainissement

## CANTINE - GARDERIES-TRANSPORT SCOLAIRE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	187 015,26	223 191,26	36 176,00
INVESTISSEMENT	3 292,00	4 089,46	797,46

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 de la cantine-garderie-transport scolaire

## LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	150 620,47	139 692,85	-10 927,62
INVESTISSEMENT	126 970,12	89 949,41	-37 020,71

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 du lotissement de Kervarqueu

## PORT DE PEMPOUL

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	27 592,59	24 539,89	-3 052,70
INVESTISSEMENT	19 049,97	9 462,09	-9 587,88

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
le compte administratif 2015 du port de Pempoul

### **3- EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

#### **a – Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Monsieur le Maire indique que deux erreurs de frappe avaient été constatées dans le document initialement transmis aux membres du Conseil Municipal. Un document rectificatif a été remis à chacun en début de séance.

Monsieur le Maire propose d'affecter au Budget Primitif 2016 de la commune et des budgets annexes les résultats constatés aux comptes administratifs 2015, comme suit :

#### **BUDGET DE LA COMMUNE**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	1 386 457.13
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	1 386 457.13
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de	861 925.11
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	861 925.11

#### **BUDGET DE L'EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	139 450.08
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	139 450.08
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	93 700.55
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	93 700.55

#### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	129 628.72
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	129 628.72
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	50 963.52
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	50 963.52

#### **BUDGET DE LA CANTINE GARDERIE-TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	36 176.00
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	36 176.00
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	797.46
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	797.46

#### **BUDGET DU LOTISSEMENT DE KEVARQUEU**

<b>Section de fonctionnement</b>	Déficit de	10 927.62
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	10 927.62
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de	37 020.71
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	37 020.71

#### **BUDGET DU PORT DE PEMPOUL**

<b>Section de fonctionnement</b>	Déficit de	3 052.70
	Reporté au 002 déficit de fonctionnement reporté pour	3 052.70
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de	9 587.88
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	9 587.88

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)**

**l'affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2015 aux budgets primitifs 2016 de la commune et des budgets annexes telle que présentée ci-avant.**

## b – Vote des taux fiscaux pour l'année 2016

### **Exposé :**

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2016, il peut être envisagé de prévoir une augmentation de 1 % par rapport à 2015 des bases de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Avec un maintien des taux fiscaux appliqués en 2015 pour l'année 2016, le produit fiscal attendu relatif à ces trois taxes serait le suivant :

Année 2016 (estimation) :

<b><u>Taxe</u></b>	<b><u>Base *</u></b>	<b><u>Taux</u></b>	<b><u>Produit attendu</u></b>
Habitation	11.808.191	13, 61 %	1.607.095 €
Foncière bâtie	10.161.247	18, 69 %	1.899.137 €
Foncière non-bâtie	267.653	44, 36 %	118.731 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3.624.963 €</b>

\*Majoration d'environ 1 % des bases par rapport à 2015

### **Discussion :**

M. CLOAREC : précise qu'une augmentation d'un point des trois taxes permettrait d'obtenir une recette supplémentaire de 200.000 € environ, mais se traduirait par une augmentation de la fiscalité du contribuable d'environ 6 %

### **Proposition de délibération :**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2015 pour l'année 2016 des trois taxes suivantes, à savoir :

- 13, 61 % pour la taxe d'habitation,
- 18, 69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 44, 36 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)  
de maintenir pour l'année 2016 les taux d'imposition en vigueur en 2015 comme indiqués  
précédemment**

## c – Approbation des budgets primitifs 2016

### **Exposé :**

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau document du budget primitif 2016 du port de Pempoul a été remis à chaque membre du conseil municipal en début de séance. Il annule et remplace celui joint à la note de synthèse transmise le 28 janvier 2016.

Monsieur le Maire donne lecture des crédits inscrits aux différents chapitres et fournit les explications utiles sur les propositions du budget primitif de la Commune et des budgets annexes.

### **Discussion :**

M. Stéphane CLOAREC : donne quelques précisions sur les projets de budget primitif 2016 de la commune et des budgets annexes :

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE :

• Section de fonctionnement :

. Les travaux d'aménagement des bureaux du C.T.M. seront réalisés en régie ; ils seront donc pris en charge à la section de fonctionnement.

. L'achat de livres pour la médiathèque sera payé à la section de fonctionnement et non en investissement ; il ne s'agit en effet pas de la constitution d'un fonds initial pour la médiathèque, mais d'un renouvellement de stock.

. Des ajustements ont été réalisés pour les spectacles,

. Concernant le poste du personnel :

◦ Cette année, il y a lieu de prendre en considération une année complète pour la « Mutualisation » des personnes transférées à la C.C.P.L.

◦ . Il n'y aura pas de recrutement de personnel saisonnier dans les services durant la période estivale, à l'exception du Centre des Loisirs,

◦ Les recrutements seraient envisagés : un agent à la Police Municipale en remplacement de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un contrôleur de gestion, un agent technique électricien mutualisé.

. Dans le cadre de la départementalisation de l'électricité, les taxes d'électricité ne sont plus encaissées par la commune mais par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère,

. L'acquisition d'un tracteur pour le Centre Technique Municipal s'effectuera par l'intermédiaire d'un crédit-bail,

. Cette année encore, le budget prévoit une diminution d'environ 130.000 € de la dotation globale de fonctionnement

• Section d'investissement :

. Le projet de budget prend en compte le déficit d'investissement de l'exercice 2015,

. Une somme de 2.669.776 € a été inscrite en opérations d'équipement (acquisitions et travaux),

. Une prévision de réalisation d'emprunt de 868.494 € a été inscrite en vue de l'équilibre de la section d'investissement,

. Le projet de budget primitif intègre les prévisions de subventions pour les travaux d'investissement à réaliser sur la cathédrale, pour le projet de consolidation du port de Pempoul, pour les vitraux du Kreisker ainsi que pour l'étude des travaux de restauration de la sacristie. La subvention d'équilibre du budget du port de Pempoul (12.000 € pour 2015 et 9.300 € pour 2016) a également été prévue au budget 2016.

M. CLOAREC donne le détail des principales opérations d'équipements inscrites dans le projet de budget 2016 :

. Opération 101 – Voirie :

. Effacement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public : 235.000 €

. Travaux d'accessibilité PMR : 100.000 €

. Voirie diverses (ville et campagne) : 150.000 €

. Aménagement rond point rue du Pont Neuf/Kelou Mad : 83.000 €

. Aménagement de la rue de la Rive : 150.000 €

. Aménagement route de Mespaul/Kervaqueu/Ste Marie : 80.000 €

. Voirie Pempoul : 100.000 €

. Eclairage public divers secteurs : 20.000 €

. Opération 102 – Equipements sportifs :

. Réfection élastan sautoir en hauteur : 40.000 €

. Clôture stade des Carmes : 46.000 €

. Opération 103 – Equipements culturels :

. Enseigne Ti Kastellis : 5.000 €

. Opération 104 – Services administratifs :

. Acquisition de mobilier : 5.000 €

. Opération 105 – Services Techniques :

. Acquisition fourgon et fourgonnette : 35.000 €

- . Acquisition tondeuse autoportée : 31.000 €
- . Acquisition matériels divers : 9.000 €
- . Opération 106 – Ecoles
  - . Travaux divers : 5.000 €
- . Opération 107 – Edifices religieux
  - . Cathédrale – Tranche 1 : 350.000 €
  - . Etude pour la restauration de la sacristie : 50.000 €
  - . Vitraux de la chapelle du Kreisker : 30.000 €
- . Opération 110 – Bâtiments communaux divers
  - . Construction du bâtiment Ty Coat : 80.000 €
  - . Mise aux normes électriques : 20.000 €
  - . Acquisition de matériels pour les bureaux et vestiaires du C.T.M. : 13.000 €
- . Opération 111 – Informatique
  - . Site Internet de la commune : 10.000 €
  - . Matériel pour le cinéma : 4.000 €
  - . Matériels et logiciels divers : 32.000 €
- . Opération 112 – Bord de mer
  - . Consolidation des cales du port de Pempoul : 288.000 €
- . Opération 113 – Jeunesse
  - . Skate parc : 5.000 €

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU :

Voici les principales opérations prévues au projet de budget primitif du service de l'eau :

- . Report du programme 2015 relatif au renouvellement des conduites d'eau et des branchements : 153.749 €
- . Programme 2016 de renouvellement des conduites d'eau et des branchements dans les secteurs de la rue de la Chaise, rue du Pont Neuf, rue du Commandant Mo-guérou et Rukerdrein : 238.717 €

M. CLOAREC indique que le prix de vente de l'eau aux usagers de St Pol est inférieur à celui pratiqué en 2012.

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Une prévision de crédits d'environ 290.000 € a été inscrite pour d'éventuels travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement.

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA CANTINE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE :

M. CLOAREC indique qu'il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs des repas pour la restauration scolaire.

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU :

M. CLOAREC indique que le projet de budget prévoit les crédits de dépenses et de recettes afin de terminer la 1<sup>ère</sup> tranche de ce lotissement.

Il précise qu'en fin d'opération, le budget de la commune devra abonder une somme de 620.000 à 650.000 € pour équilibrer cette opération.

Comme indiqué au moment du vote du compte administratif 2015 du budget du lotissement, il conviendra d'engager une réflexion dans le courant de l'année pour le lancement éventuel d'une deuxième tranche de commercialisation de lots à bâtir dans ce lotissement.

➤ BUDGET PRIMITIF 2016 DU PORT DE PEMPOUL :

Ce projet de budget a été établi avec une participation du budget de la commune de 9.300 € pour l'année 2016. La subvention d'équilibre de l'année 2015 de 12.000 €, n'ayant pas été versée, est également prévue dans ce budget.

M. JEZEQUEL fait savoir que le projet de budget a été présenté au Conseil Portuaire. Il indique en outre qu'il y a actuellement moins de locations de postes de mouillages. A la mise en service de la zone de mouillages, les 200 corps-morts étaient loués (il y avait même une liste d'attente) ; actuellement, nous n'avons qu'environ 150 réservations.

M. le Maire et M. Stéphane CLOAREC demandent aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires quant à la présentation des différents budgets primitifs 2016. Pas de demande particulière.

**Proposition de délibération :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter les projets de budget primitif pour l'année 2016 présentés comme suit :

**COMMUNE**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	441 206,10	861 925,11	9 728 115,31	11 031 246,52
RECETTES	0,00	0,00	11 031 246,52	11 031 246,52
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	441 206,10	861 925,11	3 169 805,73	4 472 936,94
RECETTES	0,00	0,00	4 472 936,94	4 472 936,94
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	6 558 309,58	6 558 309,58
RECETTES	0,00	0,00	6 558 309,58	6 558 309,58

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 de la commune**

**EAU**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	208 913,00	0,00	666 013,47	874 926,47
RECETTES	0,00	0,00	781 225,92	781 225,92
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	208 913,00	0,00	286 013,47	494 926,47
RECETTES	0,00	93 700,55	401 225,92	494 926,47
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00
RECETTES	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 du service de l'eau**

**ASSAINISSEMENT**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	0,00	975 122,25	975 122,25
RECETTES	0,00	0,00	924 158,73	924 158,73
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	506 971,77	506 971,77
RECETTES	0,00	50 963,52	456 008,25	506 971,77
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	468 150,48	468 150,48
RECETTES	0,00	0,00	468 150,48	468 150,48

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 du service de l'assainissement**

## CANTINE - GARDERIES-TRANSPORT SCOLAIRE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	0,00	232 849,46	232 849,46
RECETTES	0,00	36 973,46	195 876,00	232 849,46
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	7 473,46	7 473,46
RECETTES	0,00	797,46	6 676,00	7 473,46
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	225 376,00	225 376,00
RECETTES	0,00	36 176,00	189 200,00	225 376,00

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 de la cantine – garderies – transport scolaire**

## LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	47 948,33	972 492,02	1 020 440,35
RECETTES	0,00	1 020 440,35	1 020 440,35
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	37 020,71	687 721,06	724 741,77
RECETTES	0,00	724 741,77	724 741,77
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	10 927,62	284 770,96	295 698,58
RECETTES	0,00	295 698,58	295 698,58

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 du lotissement de Kervarqueu**

## PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	12 640,58	46 788,27	59 428,85
RECETTES	0,00	59 428,85	59 428,85
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	9 587,88	21 537,04	31 124,92
RECETTES	0,00	31 124,92	31 124,92
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	3 052,70	25 251,23	28 303,93
RECETTES	0,00	28 303,93	28 303,93

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2016 du port de Pempoul**

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour le vote des budgets primitifs 2016.

#### 4- SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2015

(Rapporteur : M. le Maire)

##### Exposé :

Monsieur le Maire indique que conformément au Code des Marchés Publics, la liste des marchés, soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre de l'année précédente, doit être communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'occasion de la présentation du budget.

Les informations sur la situation des marchés, soldés ou en cours d'exécution, au 31 décembre 2015 figurent dans le document ci-après :

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX SOLDES AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
21 Novembre 2012	Travaux d'aménagement de la liaison nord et d'aménagement de la piste cyclable sur la R.D. 769 : . Lot 1 – Voirie Société EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . Lot 2 – Réseaux E.P. E.U. et A.E.P. Société EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . Lot 3 – Réseau d'éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE – MORLAIX . Lot 4 – Signalisation Société HELIOS ATLANTIQUE – ERGUE GABERIC . Lot 5 – Plantations Société JO SIMON - PLOUDANIEL	878.603, 46 € 264.133, 98 € 104.925, 62 € 78.463, 46 € 32.005, 92 €
10 Avril 2014	Travaux d'eau potable 2014 – Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements dans la rue des Vieilles Ursulines et dans la rue de Brest Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	183.790, 80 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE SOLDES AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
19 Octobre 2011	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un espace socio-culturel rue de Plouénan M. David PRIGENT – Architecte - LANDIVISIAU	152.330, 79 €
5 Avril 2012	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de la liaison nord SARL ING CONCEPT - LANDIVISIAU	22.145, 42 €
5 Avril 2012	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un itinéraire cyclable sur la R.D. 769 SARL ING CONCEPT – LANDIVISIAU	7.774, 74 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES SOLDES AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
14 Juin 2012	Entretien des réseaux horizontaux d'eaux pluviales sur la commune de Juin 2012 à Juin 2015 Société SANIOUEST – LA HAYE FOUASSIERE	17.375, 49 € par année
5 Juillet 2012	Entretien des installations d'éclairage public sur la commune du 24 Juillet 2012 au 23 Juillet 2015 Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE – 29600-MORLAIX	48.905, 45 € par année
12 Décembre 2012	Prestations diverses pour les services Communication et Culturel pour les années 2014, 2015 et 2016 : . Lot 1 – Rédaction de la communication de la Mairie	3.600, 00 €

	LEON'ART CONSEIL – SAINT POL DE LEON	par année
28 Février 2014	Transport par autocars pour diverses activités périscolaires et extrascolaires pour les années 2014 et 2015 Société ROLLAND Kreisker Evasion - BOTSORHEL	17.905, 30 € par année
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Responsabilité Civile Générale ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	6.591, 25 €
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Flotte automobile GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	9.223, 78 €
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Multirisques Dommages aux biens ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	18.301, 33 €
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Protection Juridique Générale PROTEXIA France – PARIS	2.100, 00 €
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Garantie Auto mission GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	550, 00 €
12 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Embarcation maritime GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	95, 70 €
22 Décembre 2014	Assurances Année 2015 – Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires GAN Assurances – PARIS / SOFCAP	Taux de 6, 58 %

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX EN COURS AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu - Lot 1 - Terrassement et voirie Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	532.199, 97 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 2 - Eau potable – Eaux usées – Eaux pluviales Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	405.383, 97 €
15 Juillet 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 3 – Basse tension – Téléphone – Eclairage – Surlargeur gaz Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	279.272, 34 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 4 – Espaces verts Société JO SIMON - PLOUDANIEL	127.056, 46 €
27 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour divers travaux de voirie – Terrassements – Revêtements – Bordures – Ouvrages E.U. et E.P. Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
5 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour les travaux de réseaux souples – Electrification – Réseaux téléphoniques et éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
2 Septembre 2013	Construction de murets au lotissement de Kervarqueu pour les années 2013, 2014 et 2015	Marché à bons

	Entreprise TOUIL – SAINT POL DE LEON	de commandes
12 Mars 2015	Travaux de voirie – Programme 2015 Aménagement de la rue des Vieilles Ursulines, de la rue du Parc Besquellec, de la rue de Mespaul et de la rue de Kervarqueu Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	263.353, 80 €
13 Mars 2015	Aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest : . Lot 1 – Travaux de terrassement, voirie et réseaux d'eaux pluviales Société EUROVIA Bretagne – 29600 – MORLAIX . Lot 2 – Travaux d'éclairage public Société EIFFAGE Energie – 29600 - MORLAIX	172.363, 08 € 11.989, 74 €
10 Avril 2015	Marché à bons de commandes pour les années 2015, 2016 et 2017 pour les travaux de réseaux souples – Electrification – Réseaux téléphoniques et éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE Maine Bretagne - 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
28 Avril 2015	Marché à bons de commandes pour les années 2015, 2016 et 2017 pour divers travaux de voirie – Terrassements – Revêtements – Bordures – Ouvrages E.U. et E.P. Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
18 Mai 2015	Travaux sur le réseau d'eau potable – Programme 2015 – Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements de la rue des Minimes, de la rue Saragoz, de la rue Botloré, de la rue du 4 août et du secteur de Trégonder à Kerompic Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	184.498, 80 €
21 Octobre 2015	Création d'un bloc sanitaire au nouveau cimetière : . Lot 1 – Terrassement – Gros oeuvre Société SARL NEZOU – 29430 - TREFLEZ . Lot 2 – Etanchéité SCOP L'union des Ouvriers Couvreurs – 29600 – MORLAIX . Lot 3 – Menuiseries intérieures Société SARL SEITE – 29233 - CLEDER . Lot 4 – Revêtements de sols et murs Société SARL RUMAYOR – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 5 – Peinture ravalement Société SARL RUMAYOR – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 6 – Electricité Entreprise Michel GILLET – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 7 – Plomberie – sanitaire Entreprise Michel GILLET – 29250 – ST POL DE LEON	40.800, 00 € 5.004, 41 € 10.087, 68 € 7.740, 00 € 5.599, 20 € 4.319, 71 € 6.796, 44 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
19 Mai 2010	Réalisation d'un schéma d'aménagement du quartier de Kervarqueu et mission de maîtrise d'oeuvre	

	Société A ET T OUEST- MORLAIX	128.904, 88 €
25 Juillet 2014	Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest Société QUARTA - MORLAIX	8.368, 00 €
30 Décembre 2014	Maîtrise d'œuvre en vue des travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien Madame de PONTHAUD – ACMH – BOULOGNE BILLANCOURT Monsieur Damien BOURRY – LE MANS Société AIA Ingénierie - BEAUCOUZE	223.279, 20 €
19 Mars 2015	Maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un bloc sanitaire dans le nouveau cimetière route de Morlaix Monsieur LEOPOLD – Architecte – 29600 - MORLAIX	8.550, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES EN COURS AU 31 DECEMBRE 2015</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
30 Juillet 2013	Restauration scolaire – Fourniture de repas pour les années scolaires 2013/2014 – 2014/2015 et 2015/2016 REGIE MUNICIPALE KEGIN GREIZ DE LA VILLE DE MORLAIX	2, 87 € soit environ 172.176, 00 € par année scolaire
20 Décembre 2013	Prestations de services informatiques pour les différents services de la Mairie pour les années 2014, 2015 et 2016 Société DIESE – SAINT POL DE LEON	5.870, 40 € par année
12 Décembre 2012	Prestations diverses pour les services Communication et Culturel pour les années 2014, 2015 et 2016 : . Lot 2 – Conception graphique du bulletin municipal et du Saint Pol Info Société MOT COMPTE TRIPLE – QUIMPER . Lot 4 – Impression des supports de communication de la commune SARL PRIM - BRELES	22.704, 00 € par année  12.101, 72 € par année
5 Décembre 2014	Services informatiques relatif à la mise à disposition, la maintenance, la formation, le suivi et l'évolution de divers logiciels pour la gestion de divers services de la mairie pour les années 2015, 2016 et 2017 Société SEGILOG – 72400 – LA FERTE BERNARD	13.380, 00 €
22 Mai 2015	Prestations de services concernant l'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'eau potable en mode délégué pour l'exercice 2015 Société 3CO – 22240 - PLURIEN	6.000, 00 €
22 Mai 2015	Prestations de services concernant l'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'assainissement en mode délégué pour l'exercice 2015 Société 3CO – 22240 - PLURIEN	4.800, 00 €
7 Octobre 2015	Fourniture de panneaux de signalisation verticale routière pour les années 2015, 2016 et 2017 Société LACROIX Signalisation – 44801 – SAINT HERBLAIN	Marché à bons de commandes
20 Octobre 2015	Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale : Mission de contrôle technique	

	Société QUALICONSULT – 29490 - GUIPAVAS	15.840, 00 €
20 Octobre 2015	Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale : Mission de coordination SPS en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs Société QUALICONSULT – 29490 - GUIPAVAS	13.020, 00 €
2 Novembre 2015	Fourniture et acheminement d'électricité pour les années 2016 et 2017 – Marché subséquent à accord cadre conclu entre le S.D.E.F. et les communes membres du groupement de commandes EDF Direction Commerce – 35039 - RENNES	Marché sur bordereau de prix
28 Décembre 2015	Transport par autocars pour diverses activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016 Société ROLLAND Kreisker Evasion – 29650 - BOTSORHEL	15.456, 54 €

**Proposition de délibération :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication de la situation des marchés publics au 31 décembre 2015.

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la situation des marchés publics arrêtés au 31 décembre 2015**

**5- RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)**

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

**Exposé :**

Le Maire informe l'assemblée que le dispositif « Contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune de SAINT POL DE LEON peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la Commune de SAINT POL DE LEON pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) au service de la Police Municipale sur une durée de travail hebdomadaire à définir entre 20 et 35 heures.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Conformément aux critères actuels du dispositif du C.A.E., l'Etat prendra en charge de 70 à 85 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. selon le public bénéficiaire et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

**Discussion :**

Mme Bernadette PETRY : Mme PETRY effectue deux remarques quant au recrutement d'un agent à la Police Municipale sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) :

. Elle estime que ce recrutement en C.A.E. n'est pas approprié pour les missions spécifiques dévolues à la Police, même dans le cadre d'un Assistant de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) et que c'est un emploi précaire : qu'advient-il à l'issue du contrat ? Elle précise que le syndicat de Police n'est pas favorable à l'utilisation de ces emplois précaires dans la police.

. Elle demande en outre s'il est prévu d'assermenter cet agent.

M. le Maire : Le contrat C.A.E. donne la possibilité aux collectivités locales de recruter un agent afin d'exercer des missions d'adjoint à la police. La problématique est différente entre la Police d'Etat et la Police Municipale.

Le contrat C.A.E. permet le recrutement de publics différents : des jeunes rencontrant des difficultés, des demandeurs d'emploi de longue durée, des demandeurs d'emploi seniors. Pendant toute la durée de son contrat, la personne recrutée bénéficiera de formations.

En ce qui concerne l'assermentation de l'A.S.V.P., Monsieur le Maire précise que l'agent sera agréé par le Procureur et assermenté par le juge d'instance.

Il indique en outre que l'agent recruté sera encadré par le responsable de la police et que les missions confiées à un A.S.V.P. sont très clairement définies par la réglementation.

Mme Joëlle TOUS-MADEC : Une réflexion va probablement être menée prochainement afin de quantifier les besoins et appréhender une organisation de la police municipale au niveau des collectivités de la communauté de communes. Va-t-on vers une mutualisation de la police dans l'avenir ? A ce stade, il est donc souhaitable pour la commune de St Pol de recruter une personne sous contrat plutôt que d'employer un agent titulaire.

M. le Maire : précise que la commune a déjà employé des personnes en contrat A.S.V.P. ; ces personnes ont pu faire valoir cette expérience dans leurs curriculum vitae.

En attendant la démarche à mener vers une possibilité de mutualisation de la police au niveau de la communauté de communes, il est tout à fait intéressant de recruter un agent en contrat C.A.E. :

- ce recrutement doit permettre à une personne de s'insérer dans la vie active ou de retrouver une activité professionnelle,
- la commune bénéficiera d'une aide de l'Etat pour ce contrat.

M. Stéphane CLOAREC : indique à titre d'information que la mission de Police n'est pas une mission obligatoire pour les communes.

Il ajoute que le responsable de la police a été associé à la démarche pour l'évaluation des besoins et la définition du profil de poste.

Mme Bernadette PETRY : précise qu'elle ne met en cause les compétences de la personne qui sera employée au service de la police en qualité d'A.S.V.P. mais qu'en général, les personnes recrutées dans le cadre d'un C.A.E. sont employées dans d'autres services des collectivités.

### **Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n° 2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés,

Vu l'arrêté de la préfecture de la Région Bretagne du 19 juillet 2010,

- d'adopter le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) au service de la Police Municipale sur une durée de travail hebdomadaire à définir entre 20 et 35 heures et ceci pour une période de 12 mois renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- d'accepter la prise en charge de l'Etat de 70 à 85 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. selon le public bénéficiaire ainsi que des charges patronales de sécurité sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre de ce contrat,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal par 25 voix pour, 1 contre (Mme Bernadette PETRY) et 3 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN et M. Yoann MAUXION)**  
**accepte le recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) pour les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) selon les conditions énoncées précédemment.**

**6- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT POL DE LEON ET E.R.D.F. CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE DANS LES PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE SITUEES DANS LE SECTEUR DE LA RUE MONSEIGNEUR DE LA MARCHE ET DE BELLEVUE**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

**Exposé :**

Le Maire indique qu'E.R.D.F. envisage d'installer une ligne électrique souterraine dans l'emprise des parcelles appartenant au domaine privé de la commune, à savoir les parcelles cadastrées section AE numérotées 33 et 437 et situées rue Monseigneur de la Marche et Bellevue. Cette ligne électrique permettra de desservir un projet de constructions de logements.

Un projet de convention intégrant les conditions d'installation de cette ligne électrique souterraine a été établi entre la Commune de SAINT POL DE LEON et E.R.D.F. de RENNES par l'intermédiaire de l'étude de Maîtres PERRAUT et PIRIOUX de RENNES. Ce document indique notamment :

- les conditions techniques dans lesquelles E.R.D.F. pourra réaliser et maintenir cet équipement,
- les dispositions concernant le propriétaire des parcelles, la commune de SAINT POL DE LEON, dans le cadre de la mise en place de cette ligne et notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire,
- la prise en charge de tous dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de l'occupation ou des interventions d'E.R.D.F. sur cette ligne électrique à cet endroit,
- les conditions financières de la convention :
  - . Cette convention est consentie sans indemnité,
  - . Tous les frais, droits et honoraires ainsi que ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge d'E.R.D.F., y compris les éventuels dégâts causés suite à la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation et le remplacement des ouvrages.
- La date et la durée de la convention : elle prendra effet à la date de la signature de la convention pour la durée de l'existence des ouvrages sur le site.

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter les termes figurant dans la convention établie entre la Commune de SAINT POL DE LEON et E.R.D.F. de RENNES relative à la mise en place d'une ligne électrique souterraine dans les parcelles communales cadastrées AE 33 et 437 sises rue Monseigneur de la Marche et Bellevue.,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les termes figurant dans la convention établie entre la commune de Saint-Pol-de-Léon et E.R.D.F. de Rennes relative à la mise en place d'une ligne électrique souterraine dans les parcelles communales sises rue Monseigneur de La Marche et Bellevue et autorise le Maire à signer cette convention**

## **7- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT POL DE LEON ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE – S.D.E.F. – RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

### **Exposé :**

Le Maire indique que l'Etat favorise au titre du Programme des Investissements d'Avenir le développement de la mobilité électrique et inclue dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du dispositif visant à soutenir le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipelement du Finistere (S.D.E.F.) a présenté un projet en vue de bénéficier d'une subvention sur le territoire finistérien. Ce projet a été accepté et sera financé par l'ADEME, la Région Bretagne, le Conseil Départemental et le S.D.E.F. ; le coût des installations des dispositifs de recharge sera donc nul pour les communes du FINISTERE. Une première phase de déploiement est prévue en 2016 ; la commune de SAINT POL DE LEON a été retenue pour une installation programmée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Le S.D.E.F. a adressé un projet de convention qui a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la Commune de SAINT POL DE LEON pour la mise en place de dispositifs de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Il est précisé que le ou les emplacements retenus sur la commune seront définis soit, dans la convention, soit, dans un avenant à cette convention. La convention prévoit notamment :

- la durée de la convention : une durée de 15 années à compter de la signature de la convention, renouvelable expressément par période de 5 ans sans pouvoir excéder 30 années,
- les conditions financières d'occupation du domaine public ; aucune redevance ne sera réclamée au S.D.E.F. pendant la durée de la convention,
- les droits et obligations du S.D.E.F. relatifs à l'installation des dispositifs et aux opérations de maintenance,
- les obligations de la Commune de SAINT POL DE LEON au moment de la mise en place des équipements et pendant la durée de la convention.

### **Discussion :**

M. Hervé JEZEQUEL : indique que les conventions proposées par le S.D.E.F. concernant l'occupation du domaine public communal en vue de la mise en place d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sont des modèles types pour l'ensemble de la France. Il y a donc certaines contraintes pour les communes, notamment sur la gratuité du stationnement, avec ou sans dispositif de recharge. Le véhicule électrique en attente de recharge ne paie donc pas la place de stationnement s'il y a un parking payant à proximité.

Il précise d'une part, que le choix de l'emplacement de la ou des borne(s) de recharge sera effectué conjointement entre le S.D.E.F. et la commune et que le Syndicat Départemental prendra à sa charge l'ensemble des frais d'installation des équipements.

### **Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

Vu les statuts du S.D.E.F., notamment son article 3,

Vu les délibérations du Comité syndical n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2015 du 6 mars 2014 et n° 38-2015 du 29 juin 2015,

Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Finistère,

Considérant que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le S.D.E.F. a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur susvisé,

Considérant que l'étude réalisée par le S.D.E.F. a fait ressortir la Commune de SAINT POL DE LEON comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront pris en charge par le S.D.E.F.,

Considérant que, pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du S.D.E.F. et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant que :

- . dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le S.D.E.F. doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IREVE) sur le domaine public communal,
- . l'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention,
- . le ou les emplacements mis à disposition dans le cadre de cette convention sera ou seront exclusivement affecté(s) à cette fin,
- d'accepter, au vu des éléments qui précèdent, l'occupation sollicitée par le S.D.E.F. du domaine public communal en vue de l'implantation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de SAINT POL DE LEON et le S.D.E.F. d'occupation du domaine public communal pour l'Installation d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et Hybrides rechargeables (IRVE),
- d'autoriser le Maire à signer les éventuels avenants à cette convention,
- de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la ou des bornes.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'occupation sollicitée par le S.D.E.F. du domaine public communal en vue de l'implantation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables telle que décrite précédemment et autorise le Maire à signer la convention et les avenants éventuels à intervenir entre la commune de St Pol de Léon et le S.D.E.F.**

## **8- EMBELLISSEMENT DES FACADES DU CENTRE VILLE – RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE JUSQU'AU 15 MARS 2020**

(Rapporteur : M. François MOAL)

**Exposé :**

Le Maire indique que le Conseil Municipal avait décidé en 1996 d'instituer un dispositif pour les opérations de ravalement de façades des immeubles du centre ville et adopté des conditions

permettant d'attribuer des aides financières pour ces réalisations. Depuis cette date, ce dispositif d'embellissement des façades intégrant une participation financière de la commune aux différentes opérations effectuées au centre ville a été régulièrement reconduit, et notamment lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2014 pour une durée de deux années. Ce dispositif va donc arriver à échéance prochainement.

Pour répondre à cette volonté permanente de mise en valeur du centre ville, la Commission municipale d'urbanisme, réunie le 21 janvier 2016, a donné un avis favorable afin de reconduire ce dispositif d'aide financière de la commune pour les opérations d'embellissement des façades du centre ville jusqu'au 15 mars 2020.

Voici la nature des prestations retenues ainsi que les conditions d'attribution de subvention pour ces travaux d'embellissement :

- Ravalement sur l'ensemble de la façade donnant sur la voie publique (peinture, enduit, rejointoiement, bardage,...) y compris les accessoires apparents (volets, rambardes,...). Le taux de subvention est de 30 % avec un maximum de 2.100 €.
- Ravalement des niveaux supérieurs de la façade (peinture, enduit, rejointoiement, bardage,...) y compris accessoires apparents (volets, rambardes,...). Le taux de subvention est de 15 %, avec un maximum de 1.050 €.
- Réfection totale ou création d'une devanture commerciale, ou ravalement seul du rez-de-chaussée (peinture, enduit, rejointoiement, bardage,...) y compris accessoires apparents (volets, rambardes,...). Le taux de subvention est de 10 % avec un maximum de 700 €.
- Remplacement ou pose d'une nouvelle enseigne sur devanture commerciale. Le taux de subvention est de 5% avec un maximum de 350 €. La pose unique d'une enseigne drapeau ne rentre pas dans ce dispositif. Pour être pris en compte, elle doit s'inscrire dans un projet global avec les enseignes sur devanture.

L'instruction des demandes d'attribution de l'aide est assurée par les services municipaux.

Le dossier complet devra être déposé en mairie au plus tard dans les trois mois qui suivent le dépôt en mairie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, sans toutefois que ce délai soit supérieur à 2 ans à partir de la date de l'autorisation d'urbanisme.

L'aide sera calculée sur le montant T.T.C. des frais engagés, hors installation de chantier, sur la base d'une facture acquittée.

L'aide ne sera attribuée que par période de 10 ans pour le ravalement des façades et les devantures commerciales, et par période de 5 ans pour les enseignes commerciales.

L'aide sera attribuée au propriétaire de l'immeuble ou à l'exploitant du commerce.

Le périmètre d'attribution de la subvention est limité aux rues et places suivantes :

- . rue Général Leclerc,
- . place de Guébriant,
- . place du Parvis,
- . place Michel Colombe,
- . rue Cadiou,
- . place de l'Evêché,
- . rue de l'Evêché,
- . rue du Colombier,
- . place Croix au Lin,
- . rue Croix au Lin,
- . rue au Lin,
- . rue Saint Yves,
- . rue aux Eaux,
- . rue Rozière,
- . rue Botloré,
- . rue Saragoz,
- . rue Verderel,

- . rue Pen al Liorzou (jusqu'à la rue de Verdun),
- . rue Pen Ar Pont (jusqu'au passage à niveau).

**Discussion :**

M. François MOAL : ce dispositif ne représente que quelques dossiers par année. L'impact budgétaire est limité pour la commune, un maximum de 3.000 € environ chaque année.

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter la reconduction du dispositif d'embellissement des façades du centre ville tel que décrit précédemment jusqu'à la date du 15 mars 2020,
- d'autoriser le Maire à accorder l'aide communale à chaque intéressé dans les conditions définies par la présente délibération,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget de chacune des années.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la reconduction du dispositif d'embellissement des façades du centre-ville et autorise le Maire à accorder l'aide communale à chaque intéressé selon les conditions définies précédemment.**

**9- CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE PEN AR PONT A MONSIEUR GERARD NICOL**

(Rapporteur : M. François MOAL)

**Exposé :**

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015-65 du 30 septembre 2015 le Conseil Municipal a décidé de céder à Monsieur Gérard NICOL, Bar – Tabac – PMU sis rue Pen Ar Pont à SAINT POL DE LEON une emprise d'une quarantaine de mètres carrés issue de la parcelle communale cadastrée AO numéro 427 ; cette cession devant lui permettre d'agrandir son établissement afin de le mettre aux normes d'accessibilité.

Depuis cette date, le projet d'agrandissement du bâtiment de Monsieur NICOL a fait l'objet de contraintes techniques ; il se voit dans l'obligation de revoir son projet. Il sollicite donc la Commune de SAINT POL DE LEON afin d'acquérir une emprise de terrain complémentaire d'environ 35 mètres carrés ; elle lui permettra de mener à bien l'extension de son établissement. Cette nouvelle cession portera donc la superficie totale d'acquisition de Monsieur NICOL à 75 mètres carrés environ.

Les services de France Domaine ont estimé le prix de cession de ce terrain à 60 € par mètre carré. Monsieur NICOL a accepté ce prix de cession.

La Commission d'urbanisme du 21 janvier 2016 a émis un avis favorable sur la cession totale de terrain d'environ 75 mètres carrés par la commune à Monsieur Gérard NICOL.

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de céder à Monsieur Gérard NICOL, Bar-Tabac-PMU sis rue Pen Ar Pont à SAINT POL DE LEON une emprise complémentaire issue de la parcelle communale cadastrée AO numéro 427 de 35 mètres carrés environ. La superficie totale de la cession sera donc portée de 40 mètres carrés environ à 75 mètres carrés environ, superficie exacte qui sera précisée par le document d'arpentage, selon les conditions suivantes :

- désaffecter et déclasser l'emprise cadastrée et renumérotée issue du domaine public communal tel qu'indiqué précédemment,
- informer le bailleur social du projet de vente à un tiers,

- autoriser le Maire à signer l'acte de vente d'une parcelle d'une superficie de 75 mètres carrés environ qui sera établi par Maître Didier LEMOINE, Notaire, au profit de Monsieur Gérard NICOL au prix de 60 € le mètre carré étant entendu que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération complète la délibération n° 2015-65 du 30 septembre 2015.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la cession à Monsieur Gérard NICOL rue Pen Ar Pont à St Pol de Léon d'un terrain communal d'environ 75 mètres carrés dans les conditions énoncées précédemment et autorise le Maire à signer l'acte de vente.**

## **10- REGULARISATION PAR VOIE D'ECHANGE DES PROPRIETES CADASTRALES SITUEES RUE DE BREST ENTRE LA COMMUNE DE SAINT POL DE LEON ET LA SCI POLARD**

(Rapporteur : M. François MOAL)

### **Exposé :**

Le Maire rappelle qu'un carrefour giratoire a été réalisé en 2015 sous maîtrise d'ouvrage communale rue de Brest à la hauteur du Centre Leclerc. Pour mener à bien les travaux, il a été nécessaire de réaliser des emprises d'une part, dans les terrains de la propriété de la SCI POLARD sise rue de Brest à SAINT POL DE LEON et d'autre part, dans les parcelles du domaine communal.

Le Cabinet de géomètres QUARTA de MORLAIX, dans le cadre d'un marché signé le 25 juillet 2014, a dressé un plan de division et un document d'arpentage destinés à régulariser la nouvelle affectation des propriétés cadastrales respectives de la SCI POLARD et de la Commune de SAINT POL DE LEON.

Cette régularisation de parcelles sera effectuée sous la forme d'un échange sans soulte entre les deux parties :

- au profit de la Commune de SAINT POL DE LEON : les parcelles de la SCI POLARD cadastrées section AP numéro 551 (428 m<sup>2</sup>) et section A0 numéros 448 (87 m<sup>2</sup>) et 490 (334 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 849 m<sup>2</sup>,
- au profit de la SCI POLARD de SAINT POL DE LEON : les parcelles de la commune cadastrées section AO 266 (30 m<sup>2</sup>) et 337 (55 m<sup>2</sup>) pour une superficie de 85 m<sup>2</sup>.

La Commission d'urbanisme du 21 janvier 2016 a émis un avis favorable sur cette régularisation de propriétés cadastrales.

### **Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la régularisation des propriétés cadastrales situées rue de Brest entre la Commune de SAINT POL DE LEON et la SCI POLARD de SAINT POL DE LEON selon l'échange sans soulte défini précédemment,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'échange établi par Maître BIZIEN, Notaire, en charge de cette régularisation étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de la SCI POLARD.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la régularisation des propriétés cadastrales sises rue de Brest entre la commune de SAINT POL DE LEON et la SCI POLARD dans les conditions énoncées précédemment et autorise le Maire à signer l'acte d'échange.**

## **11- VENTE DU MANOIR DE KERAUDREN**

(M. Stéphane CLOAREC)

### **Exposé :**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 juillet 2011, le Conseil Municipal avait décidé d'effectuer une publicité pour la mise en vente du manoir de Keraudren et de mener les négociations avec les éventuels acquéreurs.

Des agences immobilières ont été mandatées afin d'assurer la mise en vente de ce bien.

Les services de France Domaine ont estimé le 2 septembre 2014 le prix de cession de ce bien communal, à savoir les propriétés communales cadastrées section AK numéros 27, 28, 29 et 30p pour environ 9.500 m2 comprenant le manoir de Keraudren, à 390.000 €.

Une estimation de France Domaine en date du 28 février 2012 évaluait une partie du parc arboré cadastré AK 30p destinée à agrandir la propriété bâtie du manoir à 71.400 € pour une superficie de 4.760 m2, soit 15 € par mètre carré.

Dans le courant du mois de décembre 2015, l'agence immobilière Sotheby's de QUIMPER nous a indiqué que Monsieur et Madame CARIOU domiciliés en région parisienne (Seine et Marne) étaient intéressés par l'acquisition du manoir de Keraudren et d'une partie du parc arboré.

Après discussion, un accord a été trouvé. La transaction porterait sur la cession à Monsieur et Madame CARIOU des propriétés communales sises à Keraudren, rue de Moguérou, d'une superficie totale de 13.000 mètres carrés environ, superficie exacte qui sera précisée par le document d'arpentage, cadastrées :

- . section AK numéro 27 pour 923 m2 sur laquelle est implanté le manoir,
  - . section AK numéro 28 p d'une superficie actuelle de 239 m2,
  - . section AK numéro 29 p d'une superficie actuelle de 1.255 m2,
  - . section AK numéro 30 p d'une superficie actuelle de 12.505 m2,
- pour un prix total net vendeur de 400.000 €.

La Commission d'urbanisme du 21 janvier 2016 a émis un avis favorable sur cette cession.

### **Discussion :**

M. CLOAREC : indique que la vente du manoir de Keraudren avait été évoquée lors d'un conseil municipal en juillet 2011. A jour, ce bâtiment communal n'héberge plus qu'une seule association et n'est plus aux normes d'accessibilité.

Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation de France Domaine du 2 septembre 2014 évoquait un montant de 390.000 € pour le bâtiment et une superficie de terrain de 9.500 m2. L'estimation de France Domaine du 28 février 2012 évaluait à 15 € le mètre carré du parc paysager (71.400 € pour 4.760 m2). Sur ces critères et en appliquant une marge de négociation de 10 %, on arrive donc à 400.000 € pour la vente du manoir avec un parc paysager de 13.000 m2 environ.

M. Bernard SIMON : La délibération du 12 juillet 2011 qui permettait la mise en vente du manoir de Keraudren indiquait une estimation de 630.000 € négociable en fonction de la superficie du terrain mise à la vente. Actuellement, ce bien va se vendre avec une superficie de parc de 1, 5 ha, soit la moitié du Champ de la Rive, à 400.000 €. Il y a un rabais de 30 %. Je considère donc que l'on brade ce bien communal et j'ai l'impression qu'il a été décidé de procéder à cette cession à tout prix.

Je pense qu'il aurait été souhaitable d'envisager d'autres projets à Keraudren que de priver la population de Saint-Pol de ce site paysager.

Mme Bernadette PETRY : Si on vend ce manoir avec son terrain à 400.000 €, a-t-on réfléchi à l'impact de la valeur immobilière sur les biens non seulement environnants mais également de la commune en général ?

M. le Maire : La partie du parc paysager que l'on vendrait avec le manoir ne représente pas la moitié de l'espace total du Champ de la Rive mais 25 %.

La recette de cette vente serait affectée au patrimoine de St Pol : l'espace Ty Coat à Créach Ar Léo, la restauration des cales anciennes du port de Pempoul.

M. Stéphane CLOAREC : Pour mettre ce bâtiment aux normes, accessibilité, utilisations actuelles, il faudrait investir des sommes importantes. Doit-on le faire ?

M. Hervé JEZEQUEL : indique que l'on ne peut pas augmenter la superficie bâtie de plus de 30 % ; il conviendrait donc de trouver une utilité pour un tel bâtiment sur 4 niveaux.

M. Hervé JEZEQUEL ajoute que ce manoir et cette partie du parc a appartenu à une époque à un particulier avant de devenir municipal.

M. Yoann MAUXION : déplore que si on ne trouve pas d'idées pour une nouvelle utilisation de ce bien, il faut se résoudre à la solution comptable, en l'occurrence à la vente de ce bien. Il estime que ce parc est un lieu privilégié pour la promenade et qu'il faut le conserver comme tel.

Mme Bernadette PETRY : Le futur acquéreur aurait l'intention d'exploiter quelques chambres d'hôtes dans ce manoir ; la commune pourrait aussi le faire.

#### **Proposition de délibération :**

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur et Madame CARIOU les propriétés communales sises à Keraudren selon les conditions émises précédemment au prix de 400.000 € net vendeur,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente de cette propriété communale qui sera établi par Maître Sophie BIZIEN, Notaire, étant entendu que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 contre (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)**

**la cession à M. et Mme CARIOU de la propriété communale du Manoir de Keraudren dans les conditions définies précédemment et autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir**

### **12- PROGRAMME DE TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET DE CONSERVATION DES ANCIENS QUAIS ET OUVRAGES MARITIMES DU PORT DE PEMPOUL – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) DE L'EXERCICE 2016**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

#### **Exposé :**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'approuver le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales du port de Pempoul pour un montant estimatif de 240.000, 00 € H.T.,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération avec un taux de participation du Conseil Régional de 30 %, du Conseil Départemental de 20 % et de la D.E.T.R. de 10 % et donc de solliciter le concours financier de ces organismes.

Depuis cette date :

- d'une part, le Conseil Régional nous a fait savoir en novembre 2015 qu'il accorde une subvention de 48.000 €, soit un taux de 20 % sur une estimation de 240.000 € H.T. au titre du programme des « Héritages littoraux »,
- d'autre part, le Conseil Départemental nous a informé en décembre 2015 qu'une subvention est allouée pour les prestations de diagnostic préalable aux travaux de restauration des quais et ouvrages anciens pour un montant de 21.000 €, soit un taux de 70 % sur une estimation du diagnostic de 30.000, 00 € H.T.

Il y aurait donc lieu de modifier comme suit le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et ouvrages maritimes du port de Pempoul :

<u>Financement</u>	<u>Etat</u>	<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Départemental</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Total (montant HT)</u>
Dispositif	D.E.T.R. (opération relevant d'une priorité n° 2)	Héritages Littoraux Projets 2015	Diagnostic préalable au projet de conservation des quais et ouvrages sur une estimation de 30.000 € HT	Autofinancement	
Montant	60.000 €	48.000 €	21.000 €	111.000 €	240.000 €
Pourcentage	25 %	20 %	70 % sur estimation de 30.000 € HT	environ 45 %	100 %

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales du port de Pempoul, ouvrages à forte valeur patrimoniale et touristique, pour un montant estimatif de 240.000, 00 € H.T.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel rectificatif de cette opération tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ( D.E.T.R.) exercice 2016 dans le cadre des opérations relevant d'une priorité n° 2 « Equipements et infrastructures liés au développement touristique » pour un taux de 25 % basé sur une estimation de travaux de 240.000, 00 € H.T., soit une participation financière de 60.000 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales de Pempoul et son plan de financement et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. de l'exercice 2016 pour un financement à hauteur de 25 % sur une estimation de travaux de 240.000 € HT.**

**13- FESTIVAL KASTELL PAOL 2016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE POUR LE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION**

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

**Exposé :**

Le Maire fait savoir que le traditionnel festival Kastell Paol organisé par la Commune de SAINT POL DE LEON aura lieu cette année les 9 et 10 juillet 2016. Cette manifestation défend et met en valeur les pratiques culturelles locales et folkloriques telles que la danse et la musique.

Le coût prévisionnel de l'édition 2016 de ce festival a été évalué à 25.500 €.

Le plan de financement, tenant compte d'une demande de participation financière auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère au titre du soutien des manifestations artistiques et culturelles, a été arrêté comme suit :

<u>BUDGET</u>	<u>MONTANT</u>
<u>DEPENSES</u> :	
. Contrats des groupes, cercles et Bagadoù	
. Frais d'organisation du festival	
<u>TOTAL</u>	<u>25.500, 00 €</u>
<u>RECETTES</u> :	
. Recette de la billetterie d'entrée au festival	2.000, 00 €
. Participation des sponsors	1.500, 00 €
. Subvention du Conseil Régional de Bretagne	3.000, 00 €
. Subvention du Conseil Départemental du Finistère	3.000, 00 €
. Participation de la Commune de ST POL DE LEON	16.000, 00 €
<u>TOTAL</u>	<u>25.500, 00 €</u>

**Proposition de délibération :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter, tel que présenté ci-dessus, une subvention de 3.000, 00 € auprès du Conseil Régional de Bretagne ainsi que du Conseil Départemental du Finistère au titre du soutien des manifestations artistiques et culturelles en vue du financement de l'édition 2016 du Festival Kastell Paol.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des membres présents une subvention de 3.000 € auprès du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère en vue du financement du Festival Kastell Paol 2016**

**14- DELEGATIONS AU MAIRE**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

**Exposé :**

Monsieur JEZEQUEL présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des différentes décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

- Prestations de services d'assurances pour l'année 2016 : Marchés publics de prestations de services passés selon la procédure adaptée suite à un appel à la concurrence :  
 Marchés signés le 28 décembre 2015 :
  - . Lot Assurance Responsabilité Civile générale :  
 ALLIANZ Assurances – 29250 – SAINT POL DE LEON  
 pour un montant de : 6.591, 25 € T.T.C.
  - . Lot Assurance Flotte automobile :  
 GROUPAMA Assurances – 35012 – RENNES CEDEX  
 pour un montant de : 9.792, 30 € T.T.C.
  - . Lot Assurance Multirisques – Dommages aux biens :  
 ALLIANZ Assurances – 29250 – SAINT POL DE LEON  
 pour un montant de : 18.319, 09 € T.T.C.
  - . Lot Assurance Protection Juridique générale :  
 SAGA S.A. Assurances – 13593 – AIX EN PROVENCE et C.F.D.P. – 69002 - LYON  
 pour un montant de : 1.631, 14 € T.T.C.

- . Lot Assurance Garantie Auto Mission :  
GROUPAMA Assurances – 35012 – RENNES CEDEX  
pour un montant de : 396, 00 € T.T.C.
- . Lot Assurance pour embarcation maritime :  
GROUPAMA Assurances – 35012 – RENNES CEDEX  
pour un montant de : 98, 00 € T.T.C.
- . Lot Assurance Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires :  
GAN Assurances – 75383 – PARIS CEDEX et SOFCAP – 18110 - VASSELAY  
pour un taux de 6, 50 %

- Prestations de services de transports par autocars pour diverses activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016 concernant les transports à l'école de voile, au théâtre et pour activités diverses dans la commune et à l'extérieur de la commune :

Marché public de prestations passé selon la procédure adaptée suite à un appel à la concurrence et signé le 28 décembre 2015 avec la Société Voyages ROLLAND – Kreisker Evasion – 29650 – BOTSORHEL pour un montant de 15.456, 54 € T.T.C.

- Convention de transfert de locaux pour l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse de SAINT POL DE LEON. Une convention a été signée le 12 janvier 2016 entre la Commune de SAINT POL DE LEON et la Communauté de Communes du Pays Léonard relatif au transfert à la communauté de communes de locaux communaux d'une superficie de 202 m2 situés au sein du Centre Michel Colombe.

Ces locaux sont destinés au fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse.

Les locaux sont mis gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes ; les charges sont assurées en totalité par cette collectivité.

- Convention annuelle d'utilisation d'une pelle chargeuse – Année 2016 – entre la commune de SAINT POL DE LEON et la commune de PLOUENAN :

Une pelle chargeuse d'un montant de 95.880 € T.T.C a été acquise par la commune de SAINT POL DE LEON pour les 2/3 de sa valeur et par la commune de PLOUENAN pour l'autre tiers.

Une convention d'utilisation de cet équipement pour l'année 2016 a été signée le 1<sup>er</sup> février 2016 entre les deux communes. Elle a pour objet de préciser les conditions financières et les modalités d'utilisation de cette pelle chargeuse par les services techniques des deux collectivités. Elle prévoit notamment :

- les modalités de mise à disposition, y compris les interventions d'urgence,
- les conditions d'entretien du véhicule,
- les modalités d'assurance.

- Indemnités de sinistres par les compagnies d'assurances et remboursements de la commune aux tiers sinistrés du 16 décembre 2015 au 5 février 2016.

Voici la liste présentée au conseil municipal des remboursements de sinistres perçus par la commune auprès des compagnies d'assurances ainsi que des remboursements effectués par la commune aux tiers sinistrés pour la période du 16 décembre 2015 au 5 février 2016 :

<u>Nature du Sinistre</u>	<u>Montant</u>	<u>Indemnisation Assurance</u>	<u>Paiement au tiers</u>
Incendie du Centre Technique Municipal du 18 mai 2015 – Remboursement du bâtiment (contrat dommages aux biens)	30.018, 00 €	ALLIANZ Assurances	
Incendie du Centre Technique Municipal du 18 mai 2015 –			

Remboursement du pulvérisateur (contrat flotte automobile)	1.841, 69 €	GROUPAMA Assurances	
Incendie du Centre Technique Municipal du 18 mai 2015 – Remboursement de 5 véhicules (contrat flotte automobile)	1.470, 19 €	GROUPAMA Assurances	
Remboursement Dommage du 21 juillet 2015 sur un vitrage d'une caravane située au terrain des gens du voyage (Contrat responsabilité civile)	239, 18 €	ALLIANZ Assurances	

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions présentées prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

**Proposition de délibération :**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions présentées prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire**

**15- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ PROJET DE FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la feuille de soutien pour la non fermeture de la 3<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle Pierre et Marie Curie est à la disposition de chacun en fin de réunion.

- ✓ AGENDA

Jeudi 18 février	18 :30	Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Vendredi 19 février	19 :00	Diner annuel de la CCPL au Kérisnel
Lundi 29 février	20 :00	Bureau Municipal
Mercredi 2 mars	13 :30 18 :30	Comité Technique Commission Tourisme
Jeudi 3 mars	18 :30	Commission Jeunesse
Vendredi 4 mars	18 :30	Vernissage Maison Prébendale
Mercredi 9 mars	18 :30	Commission travaux
Vendredi 11 mars	18 :30	Inauguration local costume Bleuniadur (annulation du 5/03)
Samedi 12 mars		Séminaire CCPL/CCBK
Lundi 14 mars	20 :00	Bureau Municipal
Samedi 19 mars	11 :00	Cérémonie du 19 mars
Mardi 29 mars	20 :00	Bureau Municipal
<b>Mercredi 30 mars</b>	<b>20 :00</b>	<b>Conseil Municipal</b>
<b>Jeudi 31 mars</b>	<b>19 :00</b>	<b>Conseil Communautaire</b>

**L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h20.**

A Saint-Pol-de-Léon, le 5 février 2016.

Le Maire,  
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,  
M. Laurent SEITE

Les Conseillers Municipaux,